

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SETE**

Séance du Lundi 14 Décembre 2020 à 14 heures 30

COMPTE RENDU

Madame Jocelyne GIZARDIN, Vice-Présidente, a la charge de présider la séance.

Elle procède à l'appel des administrateurs

Et constate l'absence excusée de :

- Monsieur François COMMEINHES, Président ayant donné pouvoir
- Madame Joelle BIEVELOT, Représentant la Croix Rouge ayant donné pouvoir

Et l'absence de Madame Céline SENEGAS, représentant Habitat Jeunes du Bassin de Thau

La présence de 10 membres restants,
Pour un total de 12 votants.

Le quorum étant respecté, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte et après approbation du compte rendu des derniers conseil d'administration débute l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

1/. Compte-rendu des décisions prises par la Vice -Présidente du CCAS sur délégation du conseil d'administration.

Madame la vice-présidente du C.C.A.S, fait un point sur les demandes d'aides, de domiciliations et de décisions en cours.

2/. Renouvellement de la convention avec le conseil départemental portant sur le cofinancement d'une mission de référent unique. Dispositif RSA.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

3/. Renouvellement de la convention avec le conseil départemental portant sur le cofinancement d'une action infirmier. Dispositif RSA.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

4/. Association solidarité urgence sétoise -C.C.A.S.de Sète -Convention d'objectifs et de moyens -Autorisation de signature.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité des votants ; Monsieur Jean-Michel HAMET, administrateur représentant l'association Solidarité Urgence Sétoise ne prenant pas part au vote.

5/. Electricité de France (EDF)-C.C.A.S de Sète-Convention d'objectifs et de moyens -Autorisation de signature.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

6/. Barème de l'aide facultative en faveur des personnes âgées et handicapées.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

7/. Tarification du portage de repas pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

8/. Participation du C.C.A.S pour les usagers bénéficiant d'une autre aide financière que celle du C.C.A.S.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

9/. Service Mobibus. Tarification.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

10/. Tarification des repas servis dans le foyer-restaurant pour les usagers n'ayant que l'aide financière du C.C.A.S.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

11/. Tarification des repas servis dans le foyer-restaurant pour les usagers bénéficiant d'une aide financière par le conseil départemental.

Après lecture du projet,

A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

12/. Tarification de la téléassistance.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

13/. Tarification du détecteur de chute dans le cadre de l'offre de téléassistance.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

14/. Fixation des tarifs des repas de la résidence autonomie Le THONNAIRE.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

15/. Fixation du prix de journée alimentaire de la résidence Le THONNAIRE.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

16/. Décision modificative n°4 du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile- Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

17/. Admissions en non valeurs des créances irrécouvrables du budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile- Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

18/. Décision modificative n°3 du budget de la résidence autonomie Lou THONNAIRE- Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

19/. Décision modificative n°3 du budget du C.C.A.S- Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

20/. Admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables du budget du C.C.A.S -Exercice 2020.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

21/. Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget -Budget C.C.A.S.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

22/. Avenant à la délibération du 15 avril 2019 concernant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnels (RIFSEEP)-Nouveaux cadres d'emplois éligibles.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

23/. Taux de vacation applicable aux agents de sécurité intervenant dans le cadre de la Passerelle.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

24/. Règlement intérieur de la Passerelle.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

25/. Centre social- Espace Passerelle – Fixation des tarifs.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

26/. Centre social Centre-Ville – Conventions d'objectifs et de financement " animation globale et coordination " et " animation collective familles " avec la Caisse d'allocations Familiales de l'Hérault -Autorisation de recettes.

Après lecture du projet,
A l'issue du vote la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour ayant été examiné, la séance est levée à 15 heures 30.

Sète, le 23 décembre 2020

La Vice-Présidente du C.C.A.S



Jocelyne GIZARDIN